

DUXIA

Technologies Inc.

Contrat-cadre de services (MSA)

MSA — Document juridique DUXIA

Version : 1.0

Date d'effet : au choix des parties (à compléter)

CONFIDENTIEL — Usage contractuel uniquement

Version : 1.0 — Date d'effet : au choix des parties (à compléter)

Avis important : document modèle à titre informatif — **pas un avis juridique**. Les entreprises doivent le faire réviser par un avocat qualifié en **Ontario** (ou autre province applicable) avant signature.

1. Parties et acceptation

1.1 Le présent contrat-cadre (« **MSA** ») lie **DUXIA Technologies Inc.** (« **DUXIA** ») et la personne morale ou l'entité cliente (« **Client** »).

1.2 L'utilisation des services, la signature d'un bon de commande ou l'acceptation en ligne des conditions constitue l'acceptation du présent MSA et des documents incorporés par référence (politique de confidentialité, DPA, SLA le cas échéant).

2. Services

2.1 DUXIA fournit une plateforme d'analyse **forensique** (détection de manipulations, signaux de fraude documentaire, scores et métadonnées associés), telle que décrite sur le site ou dans les spécifications commerciales.

2.2 DUXIA peut faire évoluer les fonctionnalités pour des raisons de sécurité, de conformité ou d'amélioration, sous réserve d'un préavis raisonnable lorsque le changement est substantiel pour le Client entreprise.

3. Obligations du Client

3.1 Le Client garantit disposer des droits et autorisations nécessaires pour soumettre les fichiers et données à l'analyse.

3.2 Le Client ne doit pas contourner les mesures de sécurité, surcharger abusivement les API, ni utiliser le service à des fins illégales ou interdites par la loi ontarienne ou canadienne.

3.3 Le Client est responsable de la conformité de son usage avec la **LPRPDE**, la **Loi de 2024 sur la protection des renseignements personnels des consommateurs** (Ontario) le cas échéant, et toute autre loi sectorielle applicable.

4. Propriété intellectuelle

4.1 Logiciel DUXIA. DUXIA et ses concédants de licence conservent tous les droits sur le logiciel, les API, l'interface, la documentation et les marques **DUXIA**.

4.2 Licence au Client. DUXIA accorde au Client une licence non exclusive, non transférable et révocable en cas de défaut, d'accéder aux services et de les utiliser conformément au présent MSA pendant la durée du contrat.

4.3 Données du Client. Le Client conserve la propriété de ses données et contenus soumis. DUXIA n'acquiert aucun droit de propriété sur ces contenus, hormis une licence limitée pour héberger, traiter et afficher les résultats dans le cadre du service.

4.4 Améliorations. Les commentaires ou suggestions du Client peuvent être utilisés par DUXIA sans obligation de rémunération, sous réserve des lois applicables en matière de renseignements personnels.

5. Confidentialité

5.1 Chaque partie protège les renseignements confidentiels de l'autre avec le même degré de soin qu'elle accorde aux siens, et pendant la durée du contrat et cinq (5) ans après (sauf secrets commerciaux pour la durée légale applicable).

5.2 Les obligations ne s'appliquent pas aux informations déjà publiques, obtenues légitimement d'un tiers, ou divulguées en vertu d'une obligation légale.

6. Limitation de responsabilité

6.1 Dans toute la mesure permise par les lois de l'Ontario et du Canada, sauf pour (a) fraude ; (b) faute lourde ou intentionnelle ; (c) décès ou lésions corporelles causés par négligence ; (d) obligations qui ne peuvent être limitées par la loi :

- la responsabilité totale de **chaque** partie pour toute réclamation découlant du présent MSA sur une période de douze (12) mois est **limitée aux sommes payées par le Client à DUXIA** pour les services concernés pendant cette période ; et
- **aucune** partie n'est responsable des dommages indirects, spéciaux, accessoires, exemplaires ou punitifs, ni de la perte de profits, de données ou d'opportunités commerciales.

6.2 Les services sont fournis « **en l'état** » et « **selon disponibilité** », sous réserve du SLA expressément incorporé pour les plans entreprise.

7. Facturation et impayés

7.1 Les frais, taxes applicables et modalités de paiement sont ceux du bon de commande ou du portail de facturation (p. ex. **Stripe**).

7.2 DUXIA peut suspendre ou résilier l'accès en cas d'impayé persistant après préavis raisonnable, sans préjudice des autres recours.

8. Résiliation

8.1 Pour convenance. Sauf durée minimale négociée, chaque partie peut résilier avec un préavis écrit de **trente (30) jours** avant la fin de la période de facturation en cours.

8.2 Pour cause. Chaque partie peut résilier en cas de manquement substantiel non corrigé dans les **trente (30) jours** suivant une notification écrite, ou immédiatement en cas de violation grave de la loi ou de la sécurité.

8.3 Effets. À la résiliation, le droit d'utiliser le service cesse ; DUXIA supprime ou anonymise les données conformément au DPA et à la documentation, sous réserve des obligations légales de conservation.

9. Droit applicable, langue et litiges

9.1 Le présent MSA est régi par les **lois de la province de l'Ontario** et les lois fédérales du Canada applicables, sans égard aux règles de conflit de lois.

9.2 La version française peut être fournie à titre de convenance ; en cas de divergence avec une version anglaise négociée, la version désignée comme prévalente dans le bon de commande prime.

9.3 Les tribunaux de **Toronto, Ontario**, ont compétence exclusive, sauf clause impérative contraire ou convention d'arbitrage distincte acceptée par écrit.

10. Dispositions générales

10.1 Cession. Le Client ne peut céder le présent MSA sans le consentement préalable écrit de DUXIA (non refusé de manière déraisonnable pour une fusion ou restructuration interne). DUXIA peut céder le contrat dans le cadre d'une fusion, acquisition ou vente d'actifs.

10.2 Force majeure. Aucune partie n'est responsable d'un retard dû à un événement hors de son contrôle raisonnable (catastrophe naturelle, guerre, panne généralisée d'Internet, etc.), sous réserve d'efforts de mitigation.

10.3 Intégralité. Le présent MSA et les documents incorporés constituent l'intégralité de l'accord sur son objet.

10.4 Modifications. DUXIA peut mettre à jour le MSA avec un préavis raisonnable ; pour les Clients entreprise, les changements substantifs adverses nécessitent un préavis d'au moins **trente (30) jours** ou le mécanisme prévu au Contrat cadre signé.

11. Contact

<https://duxia.app/contact>

Document modèle — DUXIA Technologies Inc.